



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sports hippiques

Question écrite n° 17837

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser l'état actuel et les propositions de la mission mise en place par ses soins, au début de juin, qui avait deux mois pour « mettre en œuvre la nouvelle organisation des courses ». Cette mission devait notamment procéder à une large concertation avec les milieux professionnels et faire réaliser une enquête auprès de l'opinion publique sur l'image des courses, qui induisent entre 45 000 et 80 000 emplois et devraient faire l'objet de réformes permettant d'en assurer la pérennité et le redéveloppement (La Lettre politique et parlementaire, no 607, 7 juin 1994).

Texte de la réponse

Les graves difficultés rencontrées dans le secteur des courses hippiques ont fait l'objet ces dernières années de l'attention particulière des pouvoirs publics. À cet égard, en 1992, un protocole d'accord a été signé entre l'État et l'institution des courses. Malgré les aides de l'État prévues dans ce protocole, l'équilibre financier des sociétés de courses n'a pu être rétabli, du fait notamment de la baisse du chiffre d'affaire des enjeux au pari mutuel. Le 30 mai 1994, les autorités de tutelle ont confié au président du GIE-Galop, M. Charon, une mission de réflexion et de concertation avec tous les acteurs du monde des courses. Le président du GIE-Galop a remis son rapport le 26 juillet 1994. Toutefois, les difficultés rencontrées par les diverses composantes de l'institution des courses pour adopter une position commune dans leurs demandes et propositions aux pouvoirs publics ont amené ces derniers à différer les décisions concernant la réforme des structures. Or cette dernière, qui doit permettre une meilleure rationalisation et une plus grande synergie des différentes activités, constitue un des éléments du retour à un équilibre économique stable et un préalable à un effort financier supplémentaire de l'État. Les discussions en cours devraient cependant permettre d'aboutir prochainement et de concrétiser les engagements des diverses parties dans le cadre d'un avenant au protocole d'accord signé le 10 décembre 1992.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17837

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1994, page 4335

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6016